

## DECISION DU MAIRE DE ST LAURENT DES ARBRES

**N°050/2024 - 1.1 - M.P**

**Objet : DESIGNATION D'UN AVOCAT POUR L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET L'ASSISTANCE EN PHASE PRECONTENTIEUSE DE LA COMMUNE**

Le Maire de SAINT LAURENT DES ARBRES ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 006/2021 en date du 11/05/2021 déléguant au maire la compétence relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ;

Vu la convention d'accompagnement juridique de la SELARL IMPACT PUBLIC AVOCAT, domiciliée 272 boulevard Perrier 13008 MARSEILLE représentée par Maître Sandra BLANCHARD pour un tarif horaire de 120 € HT soit 144 € TTC ;

### DECIDE

**Article 1** : De signer la convention de SELARL IMPACT PUBLIC AVOCAT, domiciliée 272 boulevard Perrier 13008 MARSEILLE aux fins d'accompagnement juridique et d'assistance en phase précontentieuse de la commune dans le cadre des dossiers qu'elle traite.

**Article 2** : Seules les heures effectivement travaillées sur chaque dossier seront facturées à la commune pour un tarif horaire de 120 € HT soit 144 € TTC. Le montant global des honoraires facturés sur une année ne pourra en tout état de cause pas dépasser la somme de 35 000 € H.T.

**Article 3** : La convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

St Laurent des Arbres, le 7 novembre 2024.

Le Maire  
  
Sylvie BARRIEU VIGNAL

